

## **Communiqué – Suspension de la circulation différenciée : une décision au mépris de la santé publique**

**26 mars 2022**

**Après avoir attendu le 4<sup>e</sup> jour du pic de pollution pour mettre en place la circulation différenciée dans la Métropole européenne de Lille, le Préfet du Nord et des Hauts-de-France a décidé de la suspendre pour le week-end, annonçant qu'elle serait réactivée lundi 28 mars. Une décision injustifiée et incompréhensible.**

Les élu·e·s écologistes de la Métropole européenne de Lille, du Département du Nord et de la Région Hauts-de-France dénoncent une décision qui va à l'encontre de l'intérêt général et de la santé publique. Une décision injustifiée qui ne peut être commandée que par des considérations non sanitaires.

Pour Pauline Ségard : « Alors que le week-end et le beau temps se prêtent aux sorties en famille et à la pratique d'activités sportives en plein air, le Préfet fait le choix incompréhensible de demander aux habitants d'éviter ces activités. Appeler les habitants à privilégier les transports en commun sans mettre en place la circulation différenciée qui déclenche la gratuité du réseau Ilévia et des TER sur le territoire métropolitain est un non-sens total. »

Pour Marine Tondelier : « Pour inciter celles et ceux qui peuvent emprunter les transports en commun à faire sans voiture, afin de limiter leur impact sur la qualité de l'air, tous les transports publics (TER et réseaux de bus) devraient passer à la gratuité dans les trois départements concernés le temps que durera l'épisode de pollution. »

Le fléau sanitaire de la pollution de l'air est pourtant indéniable. Les estimations du nombre de morts prématurées dues à la pollution de l'air ont été revues à la hausse dans une étude parue l'année dernière, représentant le double des chiffres avancés habituellement (1 700 morts sur le territoire de la MEL, 6 500 sur le territoire des Hauts-de-France). L'Organisation Mondiale de la Santé a récemment revu à la baisse ses seuils de référence en matière d'exposition aux particules fines, affirmant que l'exposition à ces polluants est dangereuse avant même que le seuil d'alerte soit atteint en France.

**Dans ce contexte, la décision du Préfet ne répond pas aux enjeux sanitaires et est inconséquente. Les élu·e·s écologistes se réservent la possibilité d'engager tout recours susceptible de faire jurisprudence et d'empêcher le Préfet de suspendre la circulation différenciée en cas de poursuite d'un pic de pollution.**

**Stéphanie Bocquet**, présidente du groupe écologiste du Département du Nord,  
**Pauline Ségard**, présidente du groupe Métropole Écologiste, Citoyenne et Solidaire à la Métropole européenne de Lille,  
**Marine Tondelier**, coordinatrice de la délégation écologiste à la Région Hauts-de-France.